



POUR NOS SALAIRES, TOUTES ET TOUS EN GREVE JEUDI 27 JANVIER

Augmenter les salaires dans l'Education nationale,

Une mesure de justice sociale !

Le SMIC brut mensuel est passé au 1er janvier 2022, de manière automatique du fait de son indexation sur l'inflation et du refus du gouvernement d'aller au-delà, à 1604€. Un.e enseignant.e (BAC +5) commence sa carrière avec un salaire brut mensuel de 1828 € : sa qualification (5 années d'études) est donc rémunérée à hauteur seulement de 224 € !

La rémunération des enseignant-es en France se situe en dessous de la moyenne de celle des pays de l'OCDE de 7% en début de carrière et jusqu'à 10 à 15% après 10 ou 15 ans d'ancienneté.

En 1990, le salaire brut d'un professeur des écoles néo-titulaire représentait 2,1 SMIC, en 2022 c'est 1,3 SMIC !

En 2003 la valeur du point d'indice, qui détermine le salaire brut des enseignants, était de 4,318 €, si la valeur du point d'indice avait suivi l'évolution de l'inflation depuis 2003 (+29,8%), elle serait de 5,60 € et non de 4,686.

C'est pourquoi quand la CGT Educ'action exige avant même de parler de revalorisation des grilles indiciaires une augmentation immédiate de 400 euros bruts mensuels, il s'agit là, avant tout, de récupérer un dû !

Une mesure d'intérêt général !

Depuis la rentrée de Septembre 2021, la DSDEN de Seine-et-Marne ne parvient pas à recruter des enseignants contractuels pour pallier au manque chronique d'enseignants titulaires dans le 1er degré, avec comme plus belle illustration, l'appel désespéré et désespérant fait aux retraités pour qu'ils reviennent dans les salles de classe !

Force est de constater que le métier d'enseignants n'attire plus ! Pire, depuis 2008, le nombre de démission dans l'Education nationale a été multiplié par 4 et si l'on y ajoute les ruptures conventionnelles, par 6 ! Alors que plus de 28000 étudiants se présentaient aux épreuves d'admissibilités au CAPES externe en 2008, ils n'étaient plus que 17000 en 2021 !

Des salaires de misère, c'est donc des enseignants en moins dans les établissements et les écoles (pénurie cette année dans le département de professeurs d'Espagnol et de Philosophie notamment), des classes surchargées ou pire sans professeur !

Augmenter les salaires, c'est permettre aussi de recruter davantage de personnels et donc d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants !

Augmenter le salaire brut des personnels de l'Education nationale plutôt que de recevoir des primes ponctuelles inégalitaires, des indemnités distribuées au bon vouloir de la hiérarchie, **c'est permettre que les augmentations soient intégrées dans le calcul du montant de nos pensions de retraites.**

La CGT Educ'action 77 revendique :

- ◆ une augmentation immédiate pour tous les personnels de 400 € (90 points d'indice) pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie ;
- ◆ l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- ◆ l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire ;
- ◆ une revalorisation de l'ensemble des grilles salariales indiciaires ;
- ◆ un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH et d'AED.